

**EXPOSÉ DES MOTIFS 471-26.06**

Objet:

**REAMENAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE**



**«CREDIT D'INVESTISSEMENT»**

## Sommaire

1.	INTRODUCTION .....	3
2.	LE PROJET .....	4
2.1	Contexte et ambitions .....	4
2.2	Processus de travail .....	6
2.3	Programme de l'avant-projet .....	7
2.1	Réseaux .....	12
2.2	Parking du BAM .....	12
2.3	Intervention artistique .....	12
3.	PLAN FINANCIER .....	14
3.1	Charges de fonctionnement et ressources ETP .....	14
3.2	Subventions .....	14
3.3	Coûts d'investissement .....	14
4.	FINANCEMENT .....	16
5.	PROGRAMME INTENTIONNEL .....	17
6.	ANNEXES .....	18

## 1. INTRODUCTION

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par le présent exposé des motifs, le Conseil administratif sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la rénovation et au réaménagement du parc de la mairie.

Cette demande s'inscrit dans la continuité du crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 22 juin 2023. Celui-ci a permis l'élaboration d'un avant-projet développé selon une démarche collaborative, approfondie et qualitative, attentive aux spécificités du site, à ses usages et à ses contraintes. Cette phase a également permis d'affiner le programme, de préciser les intentions paysagères et fonctionnelles, et d'établir une première estimation du coût des travaux.

Le crédit d'investissement sollicité vise, d'une part, à financer les études nécessaires au développement du projet d'ouvrage, à l'obtention du permis de construire et à la préparation des appels d'offres et, d'autre part, à permettre la réalisation des travaux de réaménagement du parc.

Ce projet trouve son origine dans la volonté de la Ville de Lancy de répondre aux enjeux contemporains d'accueil, d'accessibilité universelle et de renforcement de la biodiversité. Le parc de la mairie constitue un élément emblématique du patrimoine lancéen. Témoin de l'histoire locale, il a connu au fil du temps des fragmentations successives qui ont altéré sa cohérence d'ensemble. Dans un contexte de mutation urbaine, son évolution et sa requalification s'imposent aujourd'hui comme une nécessité.

Le site remplit en effet plusieurs fonctions stratégiques. Il constitue tout d'abord un véritable « campus administratif », regroupant divers services communaux et accueillant quotidiennement de nombreux usagers. Il joue également un rôle de connecteur urbain essentiel, assurant la liaison entre le vieux village, le quartier de l'Adret et l'école de Pont-Rouge. Enfin, il représente un maillon majeur de la couronne paysagère lancéenne, contribuant au confort urbain en tant qu'îlot de fraîcheur et participant au maintien et au renforcement de la biodiversité locale, notamment au regard des enjeux de continuités écologiques.

Les lignes directrices du projet sont claires : concevoir des aménagements simples, fonctionnels, durables et aisément exploitables. Il s'agit de créer des espaces accueillants et polyvalents, favorisant le bien-être et la santé des usagers, tout en intégrant pleinement les enjeux climatiques et environnementaux ainsi que les principes d'accessibilité universelle.

Nous remercions l'ensemble des intervenant-es ayant contribué à l'établissement de cet exposé des motifs.

Le Conseiller administratif  
délégué à l'environnement

Damien BONFANTI

## 2. LE PROJET

### 2.1 Contexte et ambitions

Le périmètre du projet s'inscrit sur le plateau du Grand-Lancy, le long du Vallon de l'Aire et surplombe aujourd'hui les secteurs en mutation de Pont-Rouge et du PAV (Praille-Acacias-Vernets).



*Modèle numérique de terrain de la commune de Lancy (trait rouge), l'échelle des hauteurs a été exagérée de 250%.*

Le parc se compose des parcelles communales n° 1331, 1911 et 2476, situées le long de la route du Grand-Lancy et de l'avenue Eugène-Lance.



Le parc de la Mairie constitue un site historique majeur pour la commune de Lancy et un pôle public central au sein d'un campus administratif regroupant plusieurs équipements et fonctions publiques. Héritage d'anciens domaines privés, il se caractérise par la présence de bâtiments patrimoniaux, de belvédères offrant des vues sur le grand paysage genevois et d'une structure paysagère marquée par une grande diversité arborée. Cette composition participe à son identité et à sa valeur patrimoniale.

Dans un contexte urbain en forte mutation, notamment avec l'achèvement du quartier de Pont-Rouge et l'arrivée de nouveaux équipements publics, le parc occupe aujourd'hui un rôle stratégique d'articulation et de connexion entre différents tissus urbains, tant en matière de mobilité que d'environnement et de paysage.

L'étude programmatique menée par le Service de l'Aménagement du Territoire en 2022 a défini une image directrice pour guider son réaménagement. Celle-ci s'articule autour de trois orientations principales : renforcer la structure paysagère existante, adapter les aménagements aux nouveaux besoins et reconnecter le parc à son contexte urbain élargi.

Si ses qualités structurelles et historiques demeurent fortes, plusieurs aspects appellent aujourd'hui une évolution globale afin de répondre aux enjeux actuels : amélioration des relations avec les quartiers voisins et la nouvelle école, renforcement de l'accessibilité, adaptation des usages et des équipements, ainsi que prise en compte des défis environnementaux.

Le projet de réaménagement du parc de la Mairie vise dès lors à accompagner la transformation de la ville en valorisant un parc inclusif, écologique et multifonctionnel, tout en préservant son caractère historique. Il entend notamment promouvoir la qualité et la mixité des usages et des aménagements, favoriser l'accessibilité universelle, renforcer la biodiversité locale, mettre en œuvre une gestion vertueuse des eaux pluviales, préserver les îlots de fraîcheur et encourager la présence de l'art et de la culture dans l'espace public. Il s'inscrit pleinement dans les planifications stratégiques communales, notamment le Plan directeur communal et le Plan climat lancé, avec lesquels il partage de nombreux objectifs convergents.

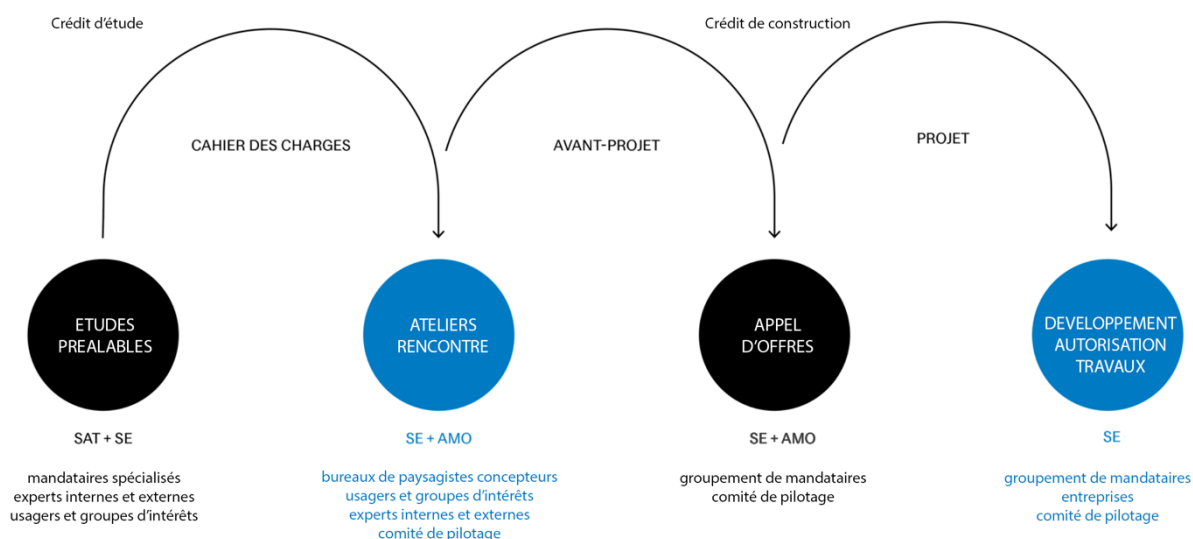
L'implication des différents acteurs concernés par le réaménagement (usagers, habitants, services techniques et mandataires) est essentielle pour bénéficier d'une expertise élargie et transversale afin d'assurer un projet cohérent, durable et partagé.

## 2.2 Processus de travail

Les spécificités du parc de la Mairie ont conduit à développer un processus de travail tirant parti de l'intelligence collective des différents acteurs concernés par tout projet d'espace public, et valorisant les ressources et expertises internes de la Ville de Lancy. En prenant le contrepied de procédures souvent trop hermétiques, laissant peu de place au dialogue et à la co-construction, il a été privilégié pour l'élaboration de l'avant-projet un processus ouvert et concerté, permettant d'associer la diversité des acteurs concernés aux moments opportuns.

Ce processus se rapproche davantage d'une étude-test suivie d'un appel d'offres que d'un concours, et a permis notamment :

- un réel dialogue et une participation active des différents acteurs liés au processus (services techniques, décideurs politiques, usagers, experts, concepteurs)
- une complémentarité vertueuse entre plusieurs profils de bureaux d'architectes paysagistes invités
- une série d'expertises techniques et conceptuelles alimentant directement le travail des concepteurs
- une véritable continuité entre stratégie, conception et mise en œuvre
- une adaptation du processus au cours de son déroulement selon les besoins et opportunités



À la suite de l'adoption du crédit d'étude, et afin de garantir l'intégration cohérente et pérenne de l'ensemble des thématiques et enjeux identifiés, la Ville de Lancy a choisi de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), jusqu'au choix du groupement de mandataires chargé du développement et de la mise en œuvre des aménagements.

Des sondages, des rencontres puis des ateliers ont été organisés en 2024 et 2025 avec trois bureaux de conception et un groupe d'experts. Cette démarche participative a permis d'instaurer un dialogue constructif entre les concepteurs, les services techniques, les usagères et usagers, ainsi que les décideurs politiques.

Un premier atelier, organisé sur deux jours en octobre 2024, a permis de développer une esquisse d'avant-projet sur la base de l'image directrice, en intégrant l'ensemble des prérequis définis par la Ville. Ce travail collaboratif a conduit à la définition d'orientations structurantes concernant l'image et le devenir du parc, sur lesquelles le Conseil administratif a rendu des décisions, portant notamment sur :

- la définition d'un réseau structurant de cheminements comprenant deux traversées principales et deux entrées ;
- la nécessité de deux liaisons accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- l'affirmation d'une nouvelle image du parc, mettant en valeur son ancrage historique.

Un second atelier, consacré à la formalisation de l'avant-projet et également organisé sur deux jours en février 2025, a permis d'en préciser les composantes, en particulier :

- l'organisation des réseaux de mobilité, tant structurants que secondaires ;
- la définition des espaces et des fonctions au sein du parc ;
- la caractérisation des ambiances paysagères et des milieux ;
- la cohérence d'ensemble et l'articulation des différentes composantes du site.

L'avant-projet (Annexe 01\_LANCY-MAIRIE\_AT2\_00\_synthese) a été présenté, conditionné et validé lors de la conclusion du second atelier en février 2025 par un groupe critique composé des membres du Conseil administratif, des cheffes et chefs de service concernés ainsi que du groupe d'experts (SG, SSECU, SASL, SAT, STE, SCC, SE, HAU, SMS).

Ce travail constitue le fondement du lancement de l'appel d'offres ouvert international visant à sélectionner un mandataire paysagiste. Celui-ci aura pour mission d'accompagner le maître d'ouvrage du développement du projet (phase SIA 32) jusqu'à l'achèvement des travaux (phase SIA 53). Il sera également chargé de conduire les procédures relatives aux autorisations de construire, les appels d'offres aux mandataires spécialisés (éclairagiste, pédologie, etc.), ainsi que les appels d'offres aux entreprises pour la réalisation des travaux.

## 2.3 Programme de l'avant-projet

Il y a un peu plus d'un siècle, la Ville de Lancy acquérait la parcelle pour y aménager une école. Auparavant, le site constituait un domaine privé et non un parc public, doté d'un vaste écrin paysager qui descendait en pente douce en direction du Salève. La maison de maître, aujourd'hui connue sous le nom de château, s'était implantée naturellement entre les deux carrefours historiques que sont la place du Château et l'actuel giratoire sur la route du Grand-Lancy, affirmant ainsi sa prestance et sa position dominante sur le territoire.

L'histoire plus récente a à la fois façonné les contours du parc actuel et accentué le déclassement progressif de ce dernier et de son château. La construction de grandes infrastructures (le faisceau ferroviaire et le pont Butin) a progressivement écarté le site des dynamiques urbaines élargies, le reléguant à une position plus périphérique. La succession de transformations récentes, démolitions (bâtiment scolaire le long de la route), constructions (BAM, quartier des Adrets) et nouvelles infrastructures (parking sur le belvédère Lullin, tramway), a profondément modifié les rapports du parc avec son contexte direct. Ces mutations ont créé de nouvelles adresses et relations, introduit de nouvelles dynamiques et généré une série de déséquilibres qu'il s'agit aujourd'hui d'interroger et de corriger dans le cadre d'un projet de réaménagement global.

Le programme contribuera en particulier à :

- renforcer l'attractivité du parc et encourager son appropriation par la population ;
- améliorer l'accessibilité des parcs communaux, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux principes d'accessibilité universelle ;
- prévenir et lutter contre les îlots de chaleur, en améliorant la valeur climatique ;
- sensibiliser la population aux enjeux liés à la nature en ville et à la biodiversité ;
- offrir un cadre propice à l'accueil d'activités culturelles non marchandes ;
- consolider la « couronne paysagère » lancéenne et renforcer les continuités écologiques.



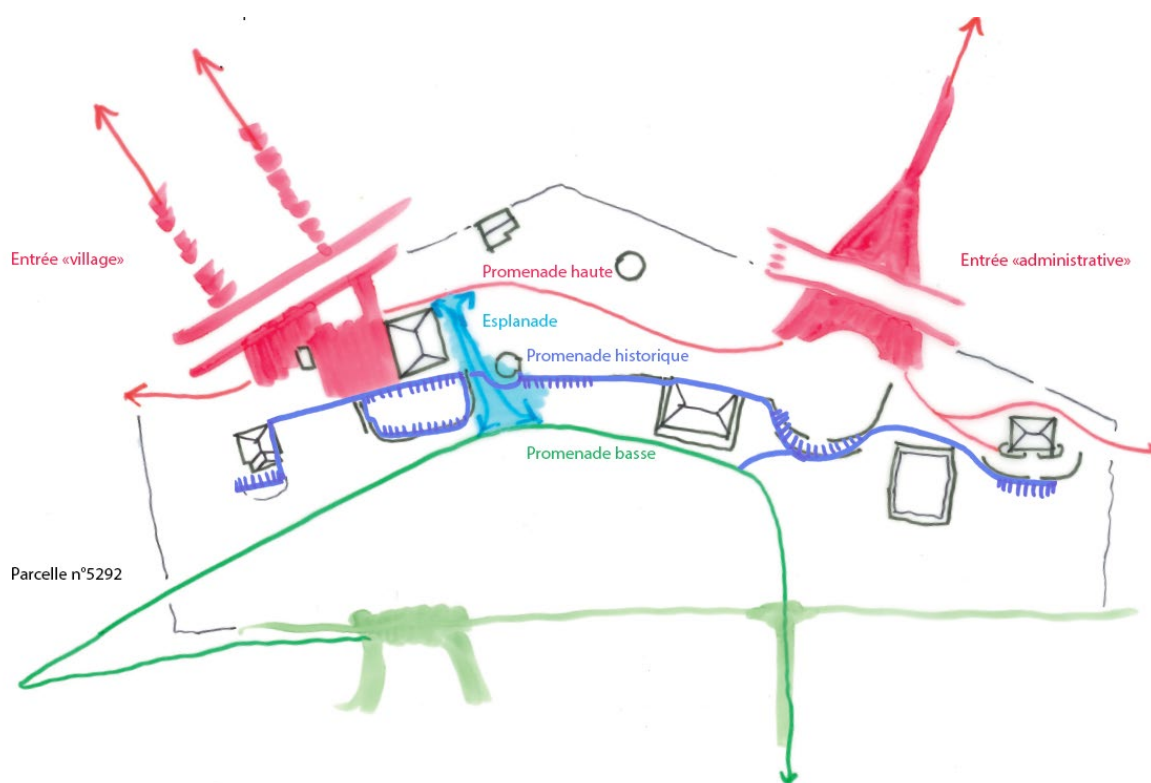
*Plan des aménagements extérieurs, phase avant-projet (SIA 31)*

## Mobilité

Les entrées du parc sont redéfinies et hiérarchisées : une entrée dite « administrative », en lien direct avec le BAM côté route du Grand-Lancy, et une entrée dite « village », en lien avec la place du 1er Août côté avenue Eugène-Lance.

Les cheminements sont également simplifiés et hiérarchisés en trois promenades permettant de traverser le parc : une promenade haute reliant les deux entrées, une promenade basse connectant le parc au quartier de Lancy-Pont-Rouge, et une promenade historique traversant le parc en valorisant ses éléments patrimoniaux (belvédères, pavillons et villas).

Conformément aux préconisations de l'étude du SAT, le parking en plein air est supprimé et remplacé par une esplanade s'articulant autour du pavillon Lullin, afin de relier les promenades entre elles et de créer un lieu de rencontre au cœur du parc. L'offre de stationnement automobile est reportée dans le parking souterrain du BAM. Les places pour deux-roues motorisés et vélos sont réparties en périphérie du site, à proximité des entrées et des bâtiments administratifs.



*Plan de mobilité, phase avant-projet (SIA 31)*

Les nouveaux aménagements extérieurs assurent une continuité avec ceux de l'école de Pont-Rouge et du quartier, dans le respect des normes PMR, avec des pentes maîtrisées.

La connexion par la parcelle n° 5292 requiert la reprise de discussions avec les propriétaires en vue d'établir une convention de passage public. Une coordination est en cours avec le Service de l'aménagement du territoire et les propriétaires privés concernés.

La seconde connexion vers le quartier de Pont-Rouge est abandonnée, le franchissement du dénivelé ne pouvant être résolu que par un dispositif d'ascenseur dont le coût s'avère disproportionné.

## Arborisation et végétalisation

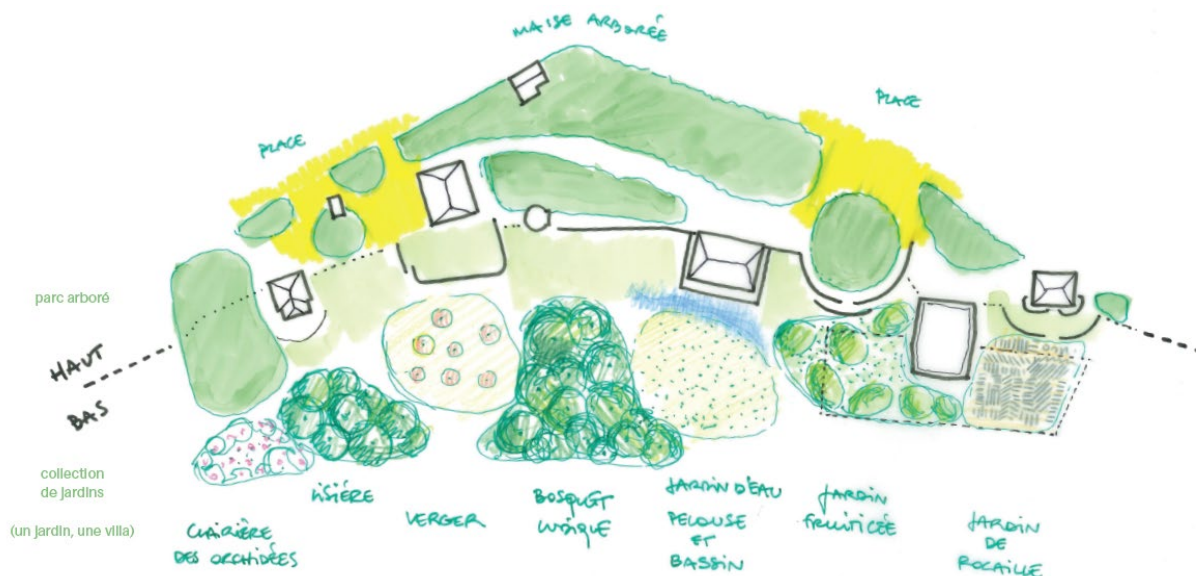
En matière de canopée, le parc joue un rôle primordial pour son environnement proche. Avec un taux de canopée de 38 %, soit le double de la moyenne du secteur (19,6 %), il constitue déjà une ressource précieuse. Le projet devra néanmoins répondre aux exigences de la stratégie cantonale d'arborisation pour le sous-secteur concerné, et ainsi contribuer à l'augmentation du taux de canopée du secteur, de 19,6 % à 29 % (objectif 2070).

Un cordon boisé est reconstitué le long de l'avenue Eugène-Lance et de la route du Grand-Lancy, afin de retrouver une intimité et un caractère historique de parc arboré. La structure boisée évolue en futaie au droit des places d'entrée, de manière à garantir les vues sur les bâtiments et faciliter l'orientation des visiteurs.



*Perspective sur la mairie, filtre végétal vu depuis la route du Grand-Lancy, phase avant-projet (SIA 31)*

La couronne paysagère du parc est renforcée et complétée par une succession de jardins et de milieux existants mis en valeur ou nouvellement créés : jardin de rocaille, fruticée, jardin d'eau, bosquet, verger, lisière, clairière aux orchidées. Cette diversité de milieux vise à enrichir la valeur écologique du site et à sensibiliser la population à la richesse des lieux.



*Plan des milieux, phase avant-projet (SIA 31)*

Le projet ambitionne la plantation d'une cinquantaine d'arbres et de plusieurs milliers d'arbustes, et privilégie une gestion extensive des espaces plantés, économe en eau et en entretien, afin de favoriser la biodiversité.

Autrefois, le parc de la Mairie a été un lieu d'expérimentation végétale et horticole historique. Le jardin de rocaille proposé dans l'avant-projet fait écho à ce trait de caractère du parc à un endroit opportun à plusieurs titres. Situé sur la dalle du parking souterrain du BAM qui offre peu de sol propice aux plantations, il crée un milieu complémentaire pour la biodiversité et devient un écrin scénographique pour les cérémonies de mariage. Par ailleurs, le réemploi potentiel de matériaux inertes liés à la déconstruction sera à étudier.

*Photo historique du belvédère, après 1905 (emplacement actuel du BAM)*

### **Topographie**

La topographie du site est globalement conservée en l'état ; seuls le parking et le pourtour du château font l'objet d'un remaniement. Les rampes de part et d'autre de la mairie seront supprimées afin de remodeler le terrain et de mettre en valeur le bâtiment par des mouvements de terre naturels et végétalisés.

### **Gestion de l'eau**

L'ambition principale est de tendre vers une gestion plus vertueuse des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle, tant pour les eaux de toiture que pour le ruissellement de surface. L'objectif premier est le renvoi direct des eaux de ruissellement vers les surfaces vertes et plantées. Dans un second temps, il s'agira de délester le réseau en retenant les eaux pluviales dans un nouveau bassin paysager. Au-delà de son rôle écologique, ce bassin de rétention offrira une scénographie de qualité au pied du château, notamment lors d'événements tels que les cérémonies de mariage. Une réflexion sera menée autour de la rénovation du bassin existant et de sa fontaine devant la villa Thévenoz.

Des fontaines d'eau potable seront implantées dans le parc à proximité des aires de jeux et des promenades.

### **Equipements et mobilier**

Le mobilier urbain (bancs, poubelles, tables, etc.) sera renouvelé et repositionné en fonction de la vocation des espaces. Il sera adapté aux normes PMR et aux différents usages : pause, pique-nique, contemplation, guidage, etc.

L'aire de jeux sera déplacée, rénovée et complétée par une aire supplémentaire au cœur du cordon boisé. Conçues sous forme de bosquets ludiques, ces aires se veulent naturelles et vivantes.

### Eclairage

Conformément à la stratégie lumière lancéenne et en cohérence avec la préservation de la trame noire, l'éclairage sera programmable et concentré sur les cheminements piétonniers structurants du parc ainsi que sur les lieux de rencontre nécessitant un balisage de sécurité. La disposition des luminaires, les températures de couleur et l'orientation des flux lumineux tiendront compte des milieux naturels environnants. Les cordons boisés, les prairies et le bassin paysager seront préservés de tout éclairage nocturne.

### Matériaux de construction et provenance des végétaux

Les choix s'orienteront vers des revêtements à fort albédo (forte capacité de réflexion du rayonnement solaire), favorables au confort thermique, adaptés aux personnes à mobilité réduite et perméables dans la mesure du possible. Quatre typologies de cheminements sont envisagées : enrobé drainant coloré, pavé, gravier pessette et copeaux de bois. Les matériaux durables, à faible empreinte carbone, ainsi que le recours au réemploi seront privilégiés.

Tous les végétaux approvisionnés devront être certifiés biologiques ou provenir de pépinières locales.

## **2.1 Réseaux**

Les réseaux d'assainissement existants ont fait l'objet d'une expertise en 2025. Leur réfection est planifiée par le Service des travaux et de l'énergie pour 2027 et prendra en compte le concept de gestion des eaux du projet. Celui-ci prévoit par ailleurs la modification du réseau de récupération des eaux pluviales afin de diriger une partie des eaux vers le bassin de rétention, ainsi que la rénovation et l'adaptation du réseau d'éclairage.

## **2.2 Parking du BAM**

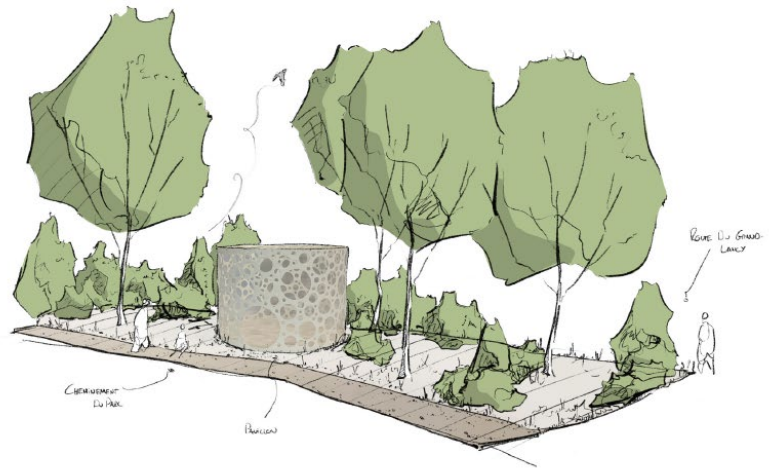
La reconversion du parking du bâtiment administratif en parking public conditionnera la suppression de l'aire de stationnement en plein air. Cette reconversion fera l'objet d'une prochaine demande et sera copilotée par la Ville de Lancy et la Fondation des parkings. Des échanges sont en cours entre la Fondation, le Service de la sécurité et le service des travaux et de l'énergie. À ce jour, la ville reste en attente des offres de la Fondation pour la transformation du parking, et aucun délai de réalisation n'a encore été arrêté.

## **2.3 Intervention artistique**

Les études relatives à l'intervention artistique et à la recontextualisation des œuvres d'arts du parc sont copilotées par le Fonds d'art visuel de la Ville de Lancy, le Service de la culture et le Service de l'environnement.

L'étude de réaménagement a été l'occasion de réintégrer Carmen Perrin et son œuvre dans le processus, permettant ainsi de préciser la position et les dimensions du pavillon.

En effet, le Pavillon de Carmen Perrin, « Ni dedans, ni dehors », est une commande du Fonds d'art datant de 2011. Si le projet a été accepté par le Fonds, les réflexions engagées en 2014 autour de la refonte du parc n'ont pas permis d'aboutir à une convention avec l'artiste, le projet ayant été suspendu sans échéance définie.



*Maquette et perspectives d'implantation de l'œuvre, phase avant-projet (SIA 31)*

Le jardin de rocaille et l'esplanade Lullin pourront également être faire l'objet d'une intervention artistique (land-art pour l'un, marquage au sol et mobilier spécifique pour l'autre). Ceci sera étudié lors des phases de développement du projet et des opportunités.

### 3. PLAN FINANCIER

#### 3.1 Charges de fonctionnement et ressources ETP

Le réaménagement du parc entraînera une augmentation des dépenses annuelles de fonctionnement et une augmentation des ressources en termes de personnel pour les services de la ville, qui sont détaillées ci-après :

Rubriques	Estimation des coûts annuels	Service responsable
Entretien aménagements extérieurs	CHF 20'000.00	SE
Entretien équipements et mobiliers	CHF 20'000.00	SE
Entretien œuvre d'art	CHF 5'000.00	SC

Rubriques	Estimation ETP	Service responsable
Entretien aménagements extérieurs	0.2 ETP	SE

#### 3.2 Subventions

Les subventions FIDU et FIE concerne principalement la création de nouveaux équipements. Cependant le projet de réaménagement du parc pourrait faire l'objet de deux demandes de subventionnement sur justification de la nécessité de créer de nouveaux aménagements et de renouveler les existants au regard de l'augmentation du bassin de population.

Une séance sera organisée avec l'Association des Communes Genevoise (ACG) à la fin de la phase 32 afin de préciser la nature des objets qui pourraient être subventionnés.

#### 3.3 Coûts d'investissement

Les estimatifs des coûts de l'avant-projet (phase SIA 31) ont été réalisés par un bureau d'ingénieur civil accompagné d'une entreprise de paysage. Cela a permis de consolider le budget nécessaire à la mise en œuvre du projet faisant l'objet de la présente demande de crédit.

Quatre scénarios ont été chiffrés et sont présentés ci-dessous :

- Scénario 1 : projet complet (avec l'œuvre d'art et le jardin de rocaille)
- Scénario 2 : projet sans le jardin de rocaille
- Scénario 3 : projet sans l'œuvre d'art
- Scénario 4 : projet sans l'œuvre d'art et sans le jardin de rocaille

Scénario 1 : projet complet

CFC 4	Travaux	2'923'662.44 CHF	TTC
CFC 5	Divers et imprévus 10%	292'366.24 CHF	TTC
CFC 6	Honoraires 20%	643'205.74 CHF	TTC
	Architecte paysagiste (16%)	514'564.59 CHF	
	Ingénieur civil (2.5%)	80'400.72 CHF	
	Ingénieur pédologue (1%)	32'160.287 CHF	
	Éclairagiste (0.5%)	16'080.143 CHF	
CFC 9	Œuvre d'art	485'000.00 CHF	TTC
TOTAL	CFC 4 + CFC 5 + CFC 6 + CFC 9	4'344'234.42	TTC

Dépassement de 24% par rapport à l'investissement planifié.

Scénario 2 : projet sans le jardin de rocaille

CFC 4	Travaux	2'731'498.47 CHF	TTC
CFC 5	Divers et imprévus 10%	273'149.85 CHF	TTC
CFC 6	Honoraires 20%	600'929.66 CHF	TTC
	Architecte paysagiste (16%)	480'743.73 CHF	
	Ingénieur civil (2.5%)	75'116.21 CHF	
	Ingénieur pédologue (1%)	30'046.483 CHF	
	Éclairagiste (0.5%)	15'023.242 CHF	
CFC 9	Œuvre d'art	485'000.00 CHF	TTC
TOTAL	CFC 4 + CFC 5 + CFC 6 + CFC 9	4'090'577.99	TTC

Dépassement de 16.8% par rapport à l'investissement planifié.

**Scénario 3 : projet sans l'œuvre d'art**

CFC 4	Travaux	2'923'662.44 CHF	TTC
CFC 5	Divers et imprévus 10%	292'366.24 CHF	TTC
CFC 6	Honoraires 20%	643'205.74 CHF	TTC
	Architecte paysagiste (16%)	514'564.59 CHF	
	Ingénieur civil (2.5%)	80'400.72 CHF	
	Ingénieur pédologue (1%)	32'160.287 CHF	
	Éclairagiste (0.5%)	16'080.143 CHF	
<b>TOTAL</b>	<b>CFC 4 + CFC 5 + CFC 6</b>	<b>3'859'234.42</b>	<b>TTC</b>

Dépassement de 10.3% par rapport à l'investissement planifié.

**Scénario 4 : projet sans l'œuvre d'art et sans le jardin de rocaille**

CFC 4	Travaux	2'731'498.47 CHF	TTC
CFC 5	Divers et imprévus 10%	273'149.85 CHF	TTC
CFC 6	Honoraires 20%	600'929.66 CHF	TTC
	Architecte paysagiste (16%)	480'743.73 CHF	
	Ingénieur civil (2.5%)	75'116.21 CHF	
	Ingénieur pédologue (1%)	30'046.483 CHF	
	Éclairagiste (0.5%)	15'023.242 CHF	
<b>TOTAL</b>	<b>CFC 4 + CFC 5 + CFC 6</b>	<b>3'605'577.99</b>	<b>TTC</b>

Dépassement de 3% par rapport à l'investissement planifié.

**4. FINANCEMENT**

Le financement de cette opération figure au budget des investissements 2026 pour un montant de CHF. 3'500'000.00.-

Quelque-soit le scénario retenu, le montant de crédit sollicité représente un dépassement par rapport à l'investissement planifié et nécessitera de fait un passage en commission des finances.

## 5. PROGRAMME INTENTIONNEL

- Entrée en matière du Conseil municipal 18 juin 2026
- Présentation à la commission EDD Août 2026
- Présentation à la commission des finances Août 2026
- Vote du Conseil municipal septembre 2026
- Délai référendaire Fin octobre 2026
- Adjudication des mandataires janvier 2027
- Autorisation de construire été 2027
- Adjudication des entreprises automne 2027
- Début des travaux hiver 2027

## 6. ANNEXES

- Annexe 01\_Synthèse de l'avant-projet
- Annexe 02\_Ni dedans, ni dehors
- Annexe 03\_Estimatif des coûts de travaux
- Annexe 04\_Scénarios chiffrés